

## REGLEMENT 2021

**ARTICLE 1 :** Manifestation dimanche 9 mai 2021 de 8 heures à 17 heures, les exposants sont attendus dès 5 heures, avec mise en place jusqu'à 8h30.

**ARTICLE 2 :** Les emplacements sont situés autour de la salle des fêtes de Fillinges.

**ARTICLE 3 :** **Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre en l'état de propreté trouvé le matin** (des sacs poubelles seront distribués à cet effet).

**ARTICLE 4 :** Les exposants désirant vendre des denrées alimentaires ne seront pas acceptés. Tombola et jeux payants seront interdits.

**ARTICLE 5 :** Nous rappelons aux exposants qu'ils s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé, à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.

**ARTICLE 6 :** **Les emplacements sont considérés comme réservés à la réception du dossier complet (pièce d'identité et règlement).** Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

**ARTICLE 7 :** Les exposants n'ayant pas réglé le montant de leur réservation se verront attribuer un emplacement dans la limite des places disponibles.

**ARTICLE 8 :** Prix de chaque emplacement de 4 m x 2,5 m : 18 euros ;

**ARTICLE 9 :** Le stationnement des véhicules est interdit sur les emplacements de la Brocante.

**ARTICLE 10 :** Les exposants s'engagent à quitter leur emplacement à partir de 17 heures. **Aucun départ avant cette heure ou sans l'aval de l'organisateur ne sera autorisé pour des raisons de sécurité.**

**ARTICLE 11 :** Les normes actuelles imposent un espacement de 1.50m entre chaque exposant. Les emplacements seront donc redessinés en fonction des réservations reçues (exemple : si l'emplacement n°98 est réservé, alors le n°99 sera supprimé et le n°100 aura un espacement de 1.50m avec le n°98)

**ARTICLE 12 :** Le plan des emplacements a été défini selon les mesures sanitaires en vigueur le jour du lancement des inscriptions. De ce fait, les emplacements ne pourront être garantis et des ajustements seront entrepris sans contestation possible.

**ARTICLE 13 :** En cas de mesures gouvernementales annulant les manifestations, les emplacements seront remboursés.